

LE JOURNAL MUNICIPAL D'AUJARGUES

Bulletin d'informations municipal

N° 15 - juin 2015

LE MOT DU MAIRE

Le 6 mars dernier, l'équipe municipale a organisé la première réunion publique de son mandat. Conformément aux engagements de la campagne électorale, ce sera un rendez-vous régulier afin de présenter et expliquer les principaux points de la politique municipale mais aussi de vous écouter, de débattre avec vous et répondre à vos questions.

Vous trouverez un peu plus loin dans ce journal la présentation de l'aménagement de l'avenue des Cévennes. Ce projet prioritaire va mobiliser une grande partie de la capacité d'investissement de la commune.

En ce début de mandat, le second volet de l'investissement communal sera consacré aux travaux de mise aux normes Accessibilité des bâtiments et espaces publics. Pour se mettre en conformité avec la loi de 2005, ces travaux auraient dû être terminés le 31/12/2014. Comme dans la plupart des communes en France, ces travaux n'ont pas été réalisés à Aujargues. L'État a donc donné un délai supplémentaire aux communes sous réserve de voter avant le 27 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), et de s'engager à réaliser les travaux sous 3 ans maximum. Le conseil municipal va donc délibérer en ce sens dans les prochaines semaines et nous vous présenterons le contenu des travaux à réaliser dans un prochain journal.

En janvier, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a vécu une période difficile avec le décès de son président, Jean-Claude Herzog. C'est Pierre Martinez qui a été élu pour le remplacer et qui a composé une nouvelle équipe pour gérer les affaires communautaires. Malheureusement, l'élaboration du budget de la CCPS n'a été possible qu'avec une augmentation des impôts et de la contribution des communes, la période de transition n'ayant pas permis la mise en place des mesures d'économies budgétaires indispensables.

Comme chaque année et malgré l'incertitude de la météo, la fête votive a connu un vif succès populaire. Un grand merci aux organisateurs de l'AJA et au personnel communal qui ont œuvré afin que ce moment festif se déroule dans les meilleures conditions et en minimisant la gêne pour la population.

Bon été à tous !

Bernard Chluda

PS : Vous pouvez consulter le compte-rendu complet de la réunion publique sur le site internet de la commune : www.aujargues.fr

Plus d'informations sur www.aujargues.fr

FÊTE VOTIVE

Ambiance « Capitale » !

Sélection de photos plus complète sur www.aujargues.fr



Imprimé sur papier recyclé

Le principe : toute modification d'apparence extérieure d'une parcelle privée doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Dans la modification d'apparence, il faut aussi bien comprendre toute installation, quel qu'en soit le matériau, la couleur ou le volume.

Des dérogations et aménagements existent. Il n'est pas question d'en dresser ici la liste qui serait trop longue.

Un questionnaire vous guidera sur le site internet de la mairie à la rubrique « urbanisme ».

Il est également à votre disposition sur support papier en

mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Dans le doute, n'hésitez pas à consulter le service administratif de la mairie ou le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Ne négligez pas vos droits, respectez vos devoirs. Il en va de votre tranquillité aussi bien avec votre voisinage qu'avec l'Administration, qui risque, le cas échéant, de retarder, voire de remettre en cause les conditions de la vente de votre bien, en particulier pour l'obtention d'un certificat de conformité. ■

BUDGET

Évolution du budget de fonctionnement de la commune (montants en €)

Dépenses de fonctionnement + remboursement du capital des emprunts				Recettes de fonctionnement			
	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Prévisionnel 2015		Réalisé 2013	Réalisé 2014	Prévisionnel 2015
Charges à caractère (1) général	77 348,12	68 472,04	77 000,00	Atténuations de charges (3)	6 326,80	5 925,17	1 000,00
Charges de personnel	121 765,71	125 110,15	123 620,00	Produits des services du domaine (4)	4 179,81	4 190,15	2 735,00
Attributions de compensa- tion versées à la CCPS	66 522,00	59 602,00	74 264,00	Impôts et taxes	231 693,49	230 769,02	229 335,29
Autres charges de gestion courante (2)	43 694,01	45 099,77	44 131,32	Dotations de l'État	153 271,00	152 453,00	142 777,00
Remboursement des intérêts des emprunts	37 631,75	35 165,62	36 000,00	Autres produits de gestion courante (5)	38 022,70	22 491,00	17 502,00
Remboursement du capital des emprunts	46 501,75	35 399,34	37 000,00	Produits exceptionnels	7 223,62	10 377,57	0,00
Marge nette d'autofinance- ment y compris amortissements	47 254,08	57 356,99	1 333,97				
	440 717,42	426 205,91	393 349,29		440 717,42	426 205,91	393 349,29

La marge nette d'autofinancement dégagée en 2013 et 2014 est essentiellement dû à des recettes exceptionnelles et à des dépenses ponctuellement faibles (notamment l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes dans le cadre des charges transférées en matière scolaire qui est liée au nombre d'enfants scolarisés).

En 2015, le budget prévisionnel ne bénéficie pas de ces éléments favorables et subit l'accélération de la baisse des dotations de l'état.

Malgré cela, le budget 2015 sera équilibré sans augmentation de la fiscalité.

Toutefois, vu l'importance des charges incompressibles (personnel et remboursement de la dette), cet exercice sera de plus en plus difficile dans les années futures. ■

1 - Charges à caractère général : Eau, électricité, téléphone, frais postaux, assurances, fournitures administratives et de voirie, entretien bâtiments, véhicules...

2 - Autres charges de gestion courante : Indemnités des élus, contributions au service d'incendie de secours (SDIS) et aux syndicats intercommunaux, subventions aux associations, au CCAS...

3 - Atténuations de charges : Remboursements de frais de personnels

4 - Produits des services du domaine : Concessions dans le cimetière, redevances diverses d'occupation du domaine public

5 - Autres produits de gestion courante : Revenus des immeubles

ÇA S'EST PASSÉ À AUJARGUES

V oici un extrait de ce qui s'est passé à Aujargues durant les six derniers mois. Pour animer notre village, il y a les évènements organisés par la Mairie mais aussi les actions menées par les Associations Aujarguaises de plus en plus actives. Que l'agenda du second semestre 2015 soit aussi rempli que celui du premier !



Souvenir du 11 novembre



Exposition de Peinture au Temple
23 novembre 2014
Association Auj'Arts'gues



Noël des Enfants
13 décembre 2014



Repas des Aînés
14 décembre 2014



Chants de Noël au temple
21 décembre 2014
Association Auj'Arts'gues

L'atelier du regard : conférence - Réseau des bibliothèques - 28 janvier 2015



Soirée cubaine
28 février 2015
Association Le Phare



Expo-conférence
« La Régordane »
7 février 2015



Théâtre le « Retour aux Fourches »
11 avril 2015



Souvenir du 8 mai



Buffet d'Astérix - 8 mai 2015
AJA



Métiers d'Arts et Savoir-Faire
17 mai 2015



Pour qui danse la mouche - Réseau des bibliothèques - 29 mai 2015



Nettoyage de Printemps
30 mai 2015

Avenue des Cévennes

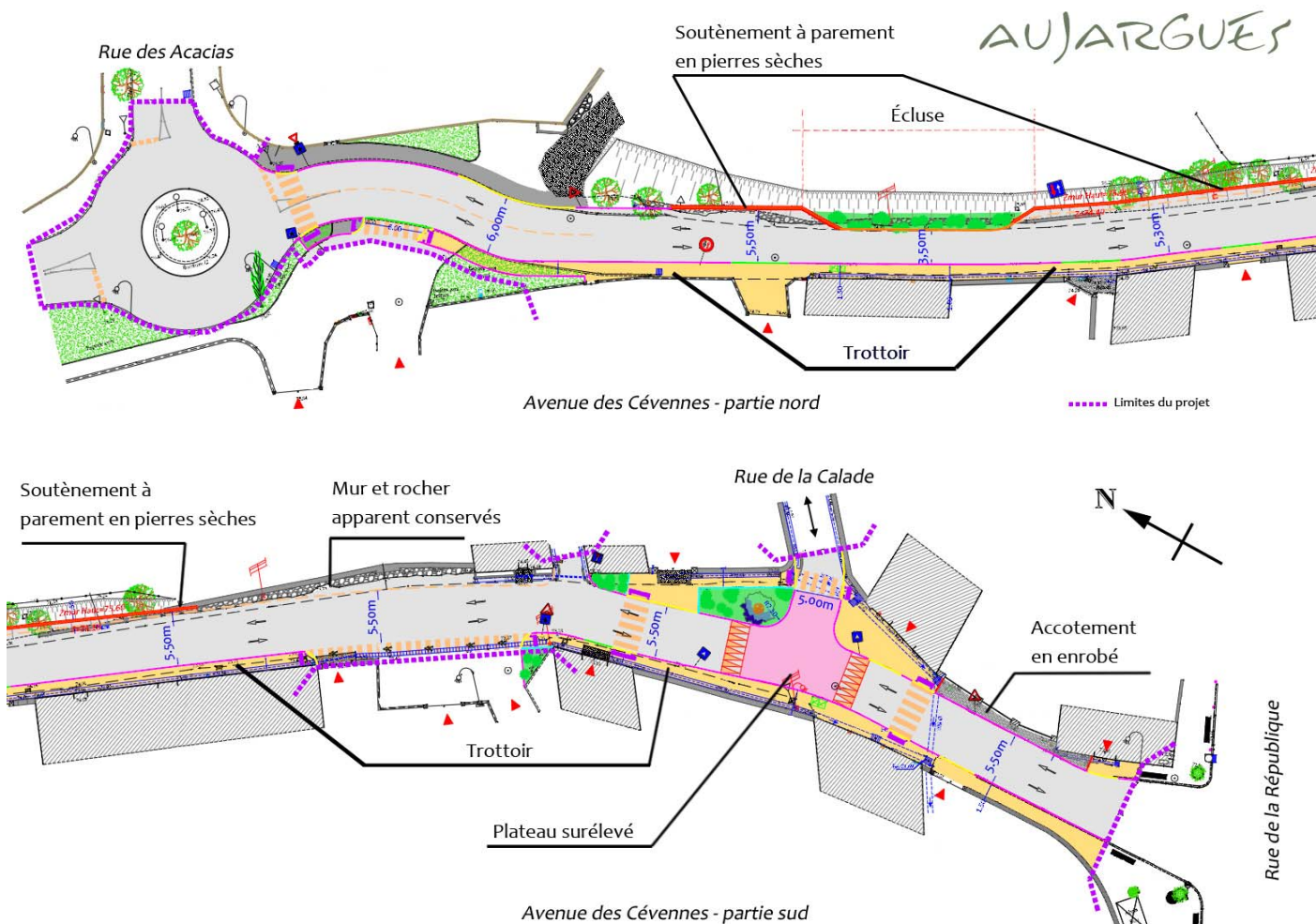
Nous vous proposons ci-dessous le plan du projet de sécurisation de la circulation des piétons sur la partie de l'avenue des Cévennes comprise entre la rue de la République et la rue des Acacias.

Il sera traité par la création d'un trottoir dans la continuité de l'aménagement de la partie de la rue de la République entrant dans le village.

Ce projet sera l'occasion d'aménager la voirie afin d'inciter les usagers à réduire leur vitesse dans la traversée de notre village, dans la même perspective de sécurité.

Il permettra également la modernisation de l'éclairage public ainsi que la dissimulation des réseaux aériens (téléphone et électricité).

Enfin, il contribuera à l'embellissement de l'entrée du village par la route venant de Souvignargues par l'établissement d'une perspective plus structurée.



Conformément à notre volonté exprimée d'intégrer les Aujarquois aux décisions importantes relatives à la vie du village, nous avons réuni en première instance les riverains de l'avenue des Cévennes pour leur présenter puis recueillir leurs observations sur le projet.

Nous l'avons ensuite présenté à l'ensemble de la population lors de notre première réunion publique du 6 mars dernier. ■



Réunion publique du 6 mars 2015

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Il peut arriver que notre qualité de vie soit altérée par des petits problèmes de voisinage. Souvent, ces problèmes peuvent être très simplement évités en commençant par tenter d'en parler avec les intéressés, et en respectant des règles simples de savoir-vivre et de bon sens.

Rappelons également quelques textes officiels qui régissent ces problèmes afin d'éviter les excès et débordements.

Les bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral 2008-193-7 du 11 juillet 2008 stipule : « Il est interdit de jour comme de nuit, d'émettre, sans nécessité ou par défaut de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par leur durée, leur répétition ou leur intensité ».

L'organisation de soirées festives privées, familiales, entre voisins, entre amis, doivent se faire dans le respect du voisinage et des règles de vie en société.

L'utilisation de tondeuse à gazon, mais aussi de tout appareil de bricolage et de jardinage à moteur, est interdite en dehors des horaires suivants :

- De 8h30 à 19h30 les jours ouvrés (lundi à vendredi hors jours fériés)
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés

Les règles sanitaires

Il est interdit de brûler les déchets « verts » (feuilles mortes, branches d'arbre, produits de tonte de pelouse...) qui sont considérés comme des déchets ménagers et doivent donc être déposés à la déchetterie.

Les premiers moustiques arrivent. Afin de limiter leur propagation, ne laissez pas d'eau stagnante croupir dans des bassins, coupelles, etc. Si vous avez des animaux, nettoyez régulièrement leur enclos afin d'éviter les mauvaises odeurs et les risques d'infection. ■

Référence : le règlement sanitaire départemental

CULTURE / PATRIMOINE

La carte d'ambassadeur du pont du Gard

La convention, signée par la commune, permet à ses habitants de se procurer une carte d'ambassadeur du pont du Gard. Cette carte offre **toute l'année** à chaque famille (dans la limite de 5 personnes par visite) un accès : au site, au musée, au parcours de découverte, aux expositions et aux événements **gratuits**. Cette carte permet également de bénéficier de réductions sur les événements culturels et des avantages sur les spectacles.

Pour se procurer la carte, il suffit de se présenter au secrétariat de la Mairie muni de :

- une carte d'identité
- un justificatif de domicile
- la carte grise du véhicule

Plus d'informations sur www.aujargues.fr

AGENDA

Fête du 13 juillet 2015

15h30 : Concours de boules (devant le foyer)

19h30 : Apéritif offert à la population par la municipalité

20h30 : Repas sur le parvis du foyer (sur réservation : 14€)

Après le repas : retraite aux flambeaux

BAL animé par le groupe **OCTAVIA**

ÉTAT CIVIL

Naissances

GENOYER Axel, François, Pascal le 3 novembre 2014

ROCHE Octave, Arthur le 16 novembre 2014

STROZZI Lyvia, Jessy le 30 novembre 2014

RONDET Eline, Laurie le 6 décembre 2014

GUILLAUMOT Maël le 4 février 2015

TROMEL Louis, Jacques, Didier le 8 février 2015

Décès

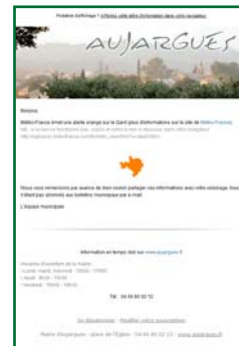
MARAVAL Lorraine, Marie-Louise le 9 décembre 2014

NEWSLETTER

La mairie propose, aussi souvent que nécessaire, de vous transmettre les informations à caractère de sécurité relatifs à la météorologie ou la potabilité de l'eau, entre autres, au moyen d'une lettre d'information électronique (reçue par e-mail). Occasionnellement, cette lettre d'information peut être dédiée aux informations générales relatives à la vie aujarguaise.

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous inscrire sur le site internet de la mairie www.aujargues.fr

L'adresse e-mail que vous fournirez sera exclusivement utilisée pour cet usage. En outre, il est possible de se désinscrire à tout moment au moyen d'un lien figurant au bas de chaque envoi. ■



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mardi et mercredi : 15h - 17h

Jeudi : 9h30 - 11h30

Vendredi : 15h - 18h30

Publication « Le journal municipal d'Aujargues »
Comité de rédaction : Bernard Chluda, Philippe Dacier, Sandrine Lescoffier
Réalisation/mise en page : Sandrine Lescoffier